

Béziers, le 7 juin 2017



Syndicat National des Ecoles
24 Rue des Cévennes
34500 BEZIERS
www.sne34.com
sne.section34@gmail.com
06.83.07.49.73

Objet : Rythmes scolaires

Monsieur le Maire,

Le SNE est un syndicat de professeurs des écoles et instituteurs, élu en CAPD, CTSD et CDEN. Nous siégeons également au Comité Technique Ministériel.

Les rythmes scolaires sont de nouveau d'actualité et de nombreuses écoles vont émettre le souhait, voire voter, pour un retour aux 4 jours d'enseignement lors de leur dernier conseil d'école de l'année, peut-être avant même la parution du décret attendu prochainement. Notre enquête auprès des professeurs des écoles de l'Hérault, qui a récolté en quelques jours plusieurs centaines de réponses, a montré un score sans appel de 93% d'enseignants favorables au retour à la semaine à 4 jours. Le ministre de l'Education Nationale vient par ailleurs de donner la possibilité aux municipalités de demander une dérogation.

Conscients des efforts humains et financiers de chaque municipalité depuis la mise en place des nouveaux rythmes, le SNE constate et déplore une inégalité entre les communes. Cette réforme n'est pas seulement coûteuse mais également impopulaire pour qui sait l'entendre et surtout inégalitaire pour les élèves. La fin prochaine de la manne ministérielle pèsera lourdement sur les finances communales. Cette réforme a de plus engendré une fatigue indéniable des jeunes enfants et mis les enseignants sous pression. Des parents recommencent d'ailleurs à s'exprimer par le biais des réseaux sociaux et de pétitions, comme ils l'avaient fait avant même sa mise en place.

Seul opposant dès la première heure à la réforme autoritaire des rythmes scolaires, le SNE a œuvré sans cesse à son abrogation et se félicite de la parution prochaine du décret permettant de déroger à son obligation.

Si le ou les conseils d'école de votre commune sont d'accord, nous vous prions d'adresser à M. l'Inspecteur d'Académie de Montpellier une demande de dérogation au décret actuel afin de fixer la semaine scolaire à 4 jours. Dans le cas où vous auriez besoin d'informations complémentaires concernant les démarches à effectuer, n'hésitez pas à nous contacter.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de nos respectueuses salutations.

Alain BERGNES
Secrétaire départemental SNE34